

Covid-19 : un collectif d'avocats a déposé un recours contre l'obligation du port du masque dès 6 ans

écrit par Christine Tasin | 22 novembre 2020



Ces avocats évoquent *“la souffrance tant psychologique que physique occasionnée par le port du masque 8 heures par jour chez de nombreux enfants”*.

Un collectif d'avocats a déposé vendredi un recours devant le Conseil d'Etat contre l'obligation du port du masque contre le [coronavirus](#) dès [l'âge de 6 ans](#) à l'école, selon les informations recueillies par franceinfo. Dans un communiqué, ces avocats, qui disent avoir été saisis par plusieurs parents d'élèves, parlent d'une mesure *“disproportionnée”* notamment *“au vu de ce que les neuf mois d'observation [de la pandémie de coronavirus] ont permis de constater quant au risque potentiel que les enfants jouent dans la propagation de l'épidémie”*.

L'“intérêt supérieur de l'enfant”

pas pris en compte

Ils estiment que *“l'intérêt supérieur de plus de 4 millions d'enfants de 6-11 ans n'a, à aucun moment, été pris en considération, et ce en violation des dispositions constitutionnelles et internationales”*. Le collectif d'avocats évoque *“la souffrance tant psychologique que physique occasionnée par le port du masque 8 heures par jour chez de nombreux enfants”*, s'appuyant sur des constatations de professionnels de santé contactés par leurs soins. Il cite notamment des maux de tête, complications ORL, affections dermatologiques, pathologies psychiques comme de l'angoisse ou de l'agressivité...

Ce collectif d'avocats, composé de David Silva, Anne Di Nicola, Cécile Jousselin, Flavie de Merleer, Julie Maire, Karine Shebabo, Melody Olibe et Stéphane Maugendre, dit travailler à titre gracieux pour déposer un recours devant le Conseil d'Etat vendredi, à l'occasion de la 31 Journée internationale des droits de l'enfant.

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement/covid-19-un-collectif-davocats-va-deposer-un-recours-contre-lobligation-du-port-du-masque-des-6-ans_4188743.html